Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Construction d'un Hôtel de Ville et d'un espace multiservices à CHARTRES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	Ville de Chartres
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr Jean Pierre GORGES, Député Maire
RCS / SIRET	Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains 36° Travaux ou construction soumis à permis de construire sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un Hôtel de Ville doté d'un espace accueil multiservices, d'une grande salle de réception, de la salle des conseils, d'un auditorium, d'un pôle administratif avec un restaurant pour le personnel, des locaux archives et techniques.
Réhabilitation de l'Hôtel Montescot, classé patrimoine historique, réservé aux élus et au salon des mariages.
Construction d'un parc de stationnement souterrain pour les besoins du personnel et des visiteurs.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

La Ville de Chartres, ville-centre d'une agglomération de 110.000 habitants souhaite offrir à ses administrés, dans un lieu unique, central et convivial, l'ensemble des services intéressant leur vie quotidienne.
Cet espace de services unique devra faciliter l'information et les démarches des chartrains qui trouveront en un même endroit les réponses à toutes leurs questions.
Ce projet sera l'occasion d'une réorganisation en profondeur des services à la population. Il répondra également aux besoins de stationnement souterrain des utilisateurs en accès direct depuis le site et des visiteurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux concernant deux opérations:
1°- Pôle administratif : déconstruction des bâtiments existants, réhabilitation et mise en valeur de l'Hôtel Montescot (monument historique) et construction du nouvel Hôtel de Ville. Durée prévisionnelle 30 mois.
2°- Infrastructures et espaces publics : réaménagement de l'espace public environnant et adaptation des réseaux concessionnaires ainsi que des terminaux du parking souterrain existant au projet du pôle administratif.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pôle administratif composé de trois parties fonctionnelles :
- Le Front Office destiné à l'accueil du public en rez de chaussée, la salle des conseils en étage et l'auditorium en sous-sol.
- Le Back Office abritant un programme de bureaux pour les services internes de la Mairie et une grande salle de réception au sou-sol.
- l'Hôtel Montescot (monument historique) destiné aux bureaux de l'exécutif municipal tout en conservant la salle de réception et la salle des mariages existantes au RDC.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Permis de démolir
Permis de construire
Autorisation spéciale (AC)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface des infrastructures et espaces publics	11 360 m²
Surface du terrain - pôle administratif	4 867 m²
Surface de plancher Hôtel Montescot	1 820 m²
Surface de plancher des nouveaux bâtiments	12 840 m²
Surface de plancher totale du nouveau pôle administratif	14 660 m²
Niveaux en superstructure	R + 3
Niveaux en infrastructure	R-5 dont 400 places de parkings
Niveaux totaux	9

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ville de CHARTRES (28)
Périmètre d'intervention délimité par la rue de la Mairie (nord), la rue Saint Michel (est), la rue au Lin (sud), la Place des Halles (ouest).voir annexe 5
Le volet infrastructure comprend la Place des halles, la rue Daniel Boutet, la rue de la Mairie, la rue au Lin, la rue Saint Michel la rue Montescot, la rue de la Poêle Percée la Place de l'Etape au vin. voir annexe 6

Coordonnées géographiques[1] **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [x] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui [ ] Non [x]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui [ ] Non [x]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Equipements et espaces publics: hôtel de Ville, maison de l'archéologie, place et rues publiques.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [x] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 23 septembre 2004
PSMV approuvé le 31 juillet 2007

Pour les rubriques 33° à 37°, le **ou** les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[x]	
en zone de montagne ?	[ ]	[x]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[x]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[x]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	[ ]	[x]	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	[x]	[ ]	La Ville de Chartres possède un secteur sauvegardé depuis juin 1971. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur traduit la conservation du patrimoine historique dans son expression d'ensemble urbain et une gestion dynamique de la Ville dans ses dimensions sociales, économiques et fonctionnelles.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	[ ]	[x]	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	[x]	[ ]	Mais le projet est situé hors périmètre de ce plan
dans un site ou sur des sols pollués ?	[ ]	[x]	
dans une zone de répartition des eaux ?	[x]	[ ]	ZRE Cenomanien, Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	[ ]	[x]	
dans un site inscrit ou classé ?	[x]	[ ]	Partiellement intégré dans le secteur sauvegardé de Chartres défini par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	[x]	[ ]	Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de Luisant, visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats", à 2 km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	[x]	[ ]	Hôtel Montescot classé Monument Historique en 1939 pour les façades et les toitures. Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), loi dite "Grenelle II" du 12 juillet 2010.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Exédent de terre en phase travaux, durée estimée à 2 mois.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Utilisation de matériaux de construction en phase travaux. La minimisation des impacts sera instrumentalisée à travers la "Charte Chantier à faibles nuisances".
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	[x] [x]	[ ] [ ]	Respect de la "Charte Lumière"
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	[ ]	[x]	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	[x]	[ ]	Rejet d'eaux pluviales et d'eaux vannes dans le réseau d'assainissement de la Ville en accord avec les réglementations en vigueur.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	[x]	[ ]	Production d'effluents et de déchets non dangereux, inertes, en phase travaux Production d'effluents et de déchets non dangereux, inertes, en phase exploitation, propres à l'utilisation d'un bâtiment tertiaire et en respect de la réglementation en vigueur.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	[ ]	[x]	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	[ ]	[x]	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Situé en coeur de ville, ce projet n'a aucun impact sur la flore, la faune ou les ressources naturelles; il devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** .	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) .	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain .	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé .	☐
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°** : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - Zones protégées
Annexe 2 - PPRI Chartres
Annexe 3 - ZRE Chartres
Annexe 4 - Extrait du PSMV
Annexe 5 - Pôle administratif
Annexe 6 - Périmètre d'intervention

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à Chartres le 19 décembre 2012

Signature

VILLE DE CHARTRES (EURE & LOIR)

VILLE DE CHARTRES

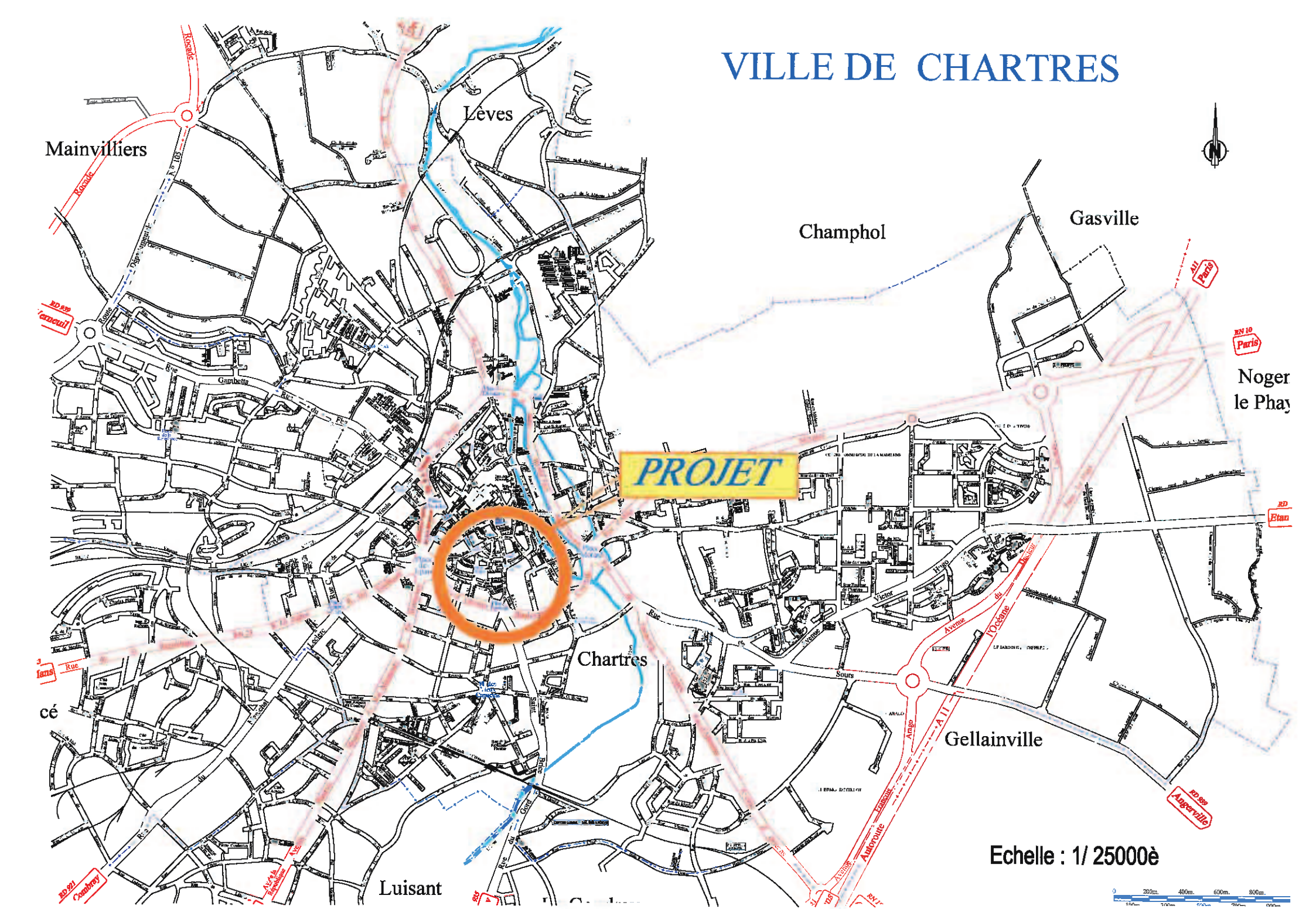

N° 1

N° 2.

Photo N° 1
HOTEL
DE VILLE
Photo N° 2

CATHEDRALE
Place BILLARD
Eglise
St AIGNAN
HOTEL
DE VILLE
SITE
MARCEAU
THEATRE
Echelle : 1/2000è

Wilmotte & Associés S.A. 6 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 Paris TEL. 01 53 02 22 22 FAX. 01 43 44 17 11 EMAIL.

Dessiné par
Wilmotte & Associés S.A. 6 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 Paris TEL. 01 53 02 22 22 FAX. 01 43 44 17 11 EMAIL.

HOTEL DE VILLE DE CHARTRES

Dessin	Echelle	Page
VUE PLACE DES HALLES	-	19

Phase	Date de 1ère émission	Date de révision	Indice
ESQUISSE	mai 2012	juin 2012	ESQ_C

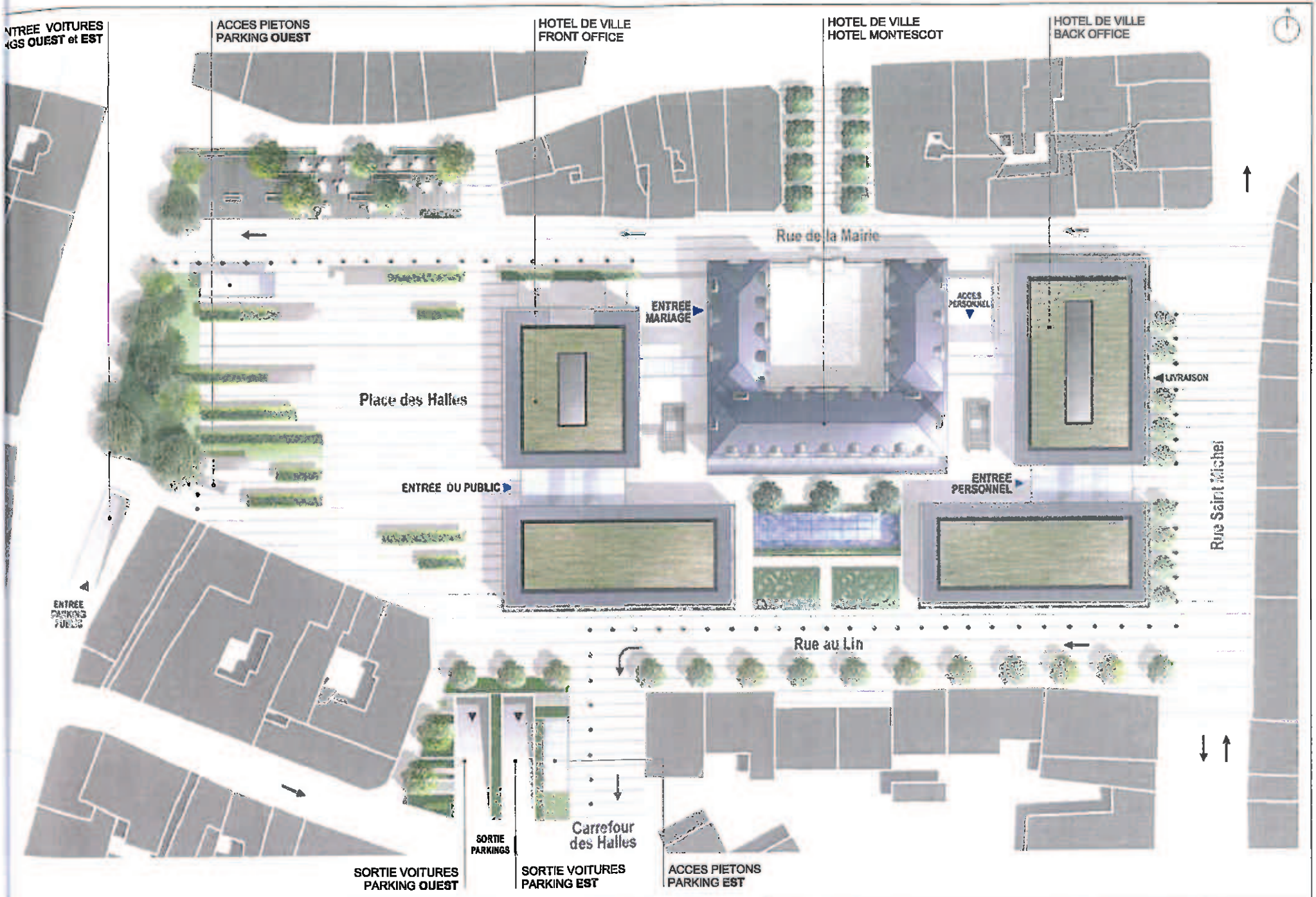

Associés S.A. 58 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 Paris TEL. 01 53 02 22 22 FAX 01 43 44 17 11 MAIL. emmanuel.brelot@wanadoo.fr xavier.turi@wanadoo.fr

Associés S.A. 58 rue du Faubourg Saint Antoine 75012 Paris TEL. 01 53 02 22 22 FAX 01 43 44 17 11 MAIL. emmanuel.brelot@wanadoo.fr xavier.turi@wanadoo.fr

Projet

HOTEL DE VILLE DE CHARTRES

Dessin	Echelle	Page
PLAN MASSE	1/500ème	03
Phase	**Date de 1ère émission**	**Date de révision**	**Indice**
ESQUISSE	mai 2012	juin 2012	ESQ_C